

# DÉPOSEZ GRATUITEMENT VOS FEUX DE DÉTRESSE\* PÉRIMÉS DANS VOTRE MAGASIN D'ACCASTILLAGE LORS DE L'ACHAT DE PRODUITS NEUFS

\*Feux à mains, Fusées parachutes et Fumigènes

APER PYRO organise le traitement  
des feux de détresse périmés  
dans le respect de la réglementation



1



Rapportez vos anciens feux  
de détresse dans votre magasin  
lors de l'achat de feux de détresse  
neufs (1 pour 1).

2



Un service de collecte  
est assuré.

3



Acheminement par  
un transporteur agréé.

4



Destruction dans un centre agréé,  
sans nuisance pour l'environnement.

APER PYRO est un éco-organisme national agréé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et d'énergie.

contact@aper-pyro.fr  
www.aper-pyro.fr

Un éco-organisme créé par

